



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.12.2012 Bulletin 2012/51

(51) Int Cl.:
A41D 1/20 (2006.01) A41F 9/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11370006.6**

(22) Date de dépôt: **16.06.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Fabienne C**
62870 Gouy Saint Andre (FR)

(72) Inventeurs:
• **Crepin, Pascal**
62870 Gouy Saint Andre (FR)
• **Crepin, Fabienne**
62870 Gouy Saint Andre (FR)

(74) Mandataire: **Boubal, Denis Henri Jacques**
Bureau Duthoit Legros Associés
96/98, Boulevard Carnot
B.P. 105
59027 Lille Cedex (FR)

(54) **Vêtement**

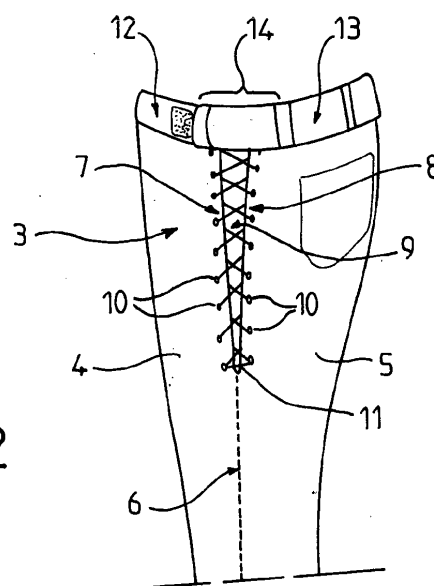
(57) L'invention concerne un vêtement (1) tel que notamment jupe ou pantalon, apte à être fixé au niveau de la taille et destiné à couvrir tout ou partie du bas du corps humain.

Selon l'invention, il présente au moins un dispositif

(3) de réglage de la taille comprenant :

- au moins une première pièce (4) et une deuxième pièce (5) dudit vêtement, destinées à couvrir tout ou partie du bas du corps humain, fixées l'une à l'autre par une couture (6) solidarisant deux bords appartenant respectivement à la première pièce (4) et à la deuxième pièce (5), à l'exception d'une zone supérieure dudit vêtement, destinée à couvrir au moins la hanche du corps humain, pour laquelle les deux bords (7, 8) sont libres de mouvement l'un de l'autre,
- un soufflet (9) joignant les deux bords (7, 8) libres de mouvement,
- des œilletons (10) répartis sur la première pièce (4) et la deuxième pièce (5) le long desdits deux bords (7, 8) libres de mouvement,
- un lacet (11) joignant les deux bords libres, traversant les dits œilletons,
- une bande ceinture (12) solidaire de la première pièce (4) et une bande ceinture (13) solidaire de ladite deuxième pièce (5), l'une (13) au moins desdites bandes ceintures présentant une section de longueur de réglage (14) en saillie, située au niveau du soufflet (9),
- des moyens de fixation du type boucles/crochets entre ladite section de longueur de réglage (14) de l'une (13) des bandes ceintures et l'autre bande ceinture (12).

FIG. 2



Description

[0001] L'invention est relative à un vêtement destiné à être fixé au niveau de la taille et à couvrir tout ou partie du bas du corps humain et trouvera une application particulière, non limitative, comme pantalon, jupe, short, pantacourt, ...

[0002] Le problème général auquel prétend répondre l'invention est celui du réglage de la taille et de l'ajustabilité du vêtement sur les hanches du porteur.

[0003] Afin de pouvoir s'adapter à différentes tailles, il est connu des vêtements textiles utilisant comme matières premières des fibres élastiques en élasthanne.

[0004] Ainsi, dans le domaine de l'habit de grossesse, il est connu des vêtements particulièrement ajustables, utilisant cette matière.

[0005] Le but de la présente invention est de proposer un vêtement, ajustable au niveau de la taille et des hanches, qui peut être réalisé à partir de matières « traditionnelles » telles que par exemple le coton et, sans utilisation de fibres élastiques telles que l'élasthanne.

[0006] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

[0007] L'invention concerne un vêtement, tel que notamment jupe ou pantalon, apte à être fixé au niveau de la taille et à couvrir tout ou partie du bas du corps humain.

[0008] Selon l'invention, le vêtement présente au moins un dispositif de réglage de la taille comprenant :

- au moins une première pièce et une deuxième pièce dudit vêtement, destinées à couvrir tout ou partie du bas du corps humain, fixées l'une à l'autre par une couture solidarisant deux bords appartenant respectivement à la première pièce et à la deuxième pièce, à l'exception d'une zone supérieure dudit vêtement, destinée à couvrir au moins la hanche du corps humain, pour laquelle les deux bords sont libres de mouvement l'un de l'autre,
- un soufflet joignant les deux bords libres de mouvement,
- des oeilletons répartis sur la première pièce et la deuxième pièce le long desdits deux bords libres de mouvement,
- un lacet joignant les deux bords libres, traversant lesdits oeilletons,
- une bande ceinture solidaire de la première pièce et une bande ceinture solidaire de la deuxième pièce, l'une au moins desdites bandes ceintures présentant une section de longueur de réglage, en saillie, située au niveau du soufflet,
- des moyens de fixation amovibles entre ladite section de longueur de réglage de l'une des bandes ceintures et l'autre bande ceinture, de sorte à permettre la fixation de ladite section de longueur de réglage en différents endroits sur l'autre bande cein-

ture.

[0009] Selon des caractéristiques optionnelles :

- 5 - le soufflet est une pièce textile présentant deux bords non parallèles solidarisés par couture respectivement au niveau des deux bords libres de ladite première pièce et de ladite deuxième pièce, les bords non parallèles s'écartant vers la partie supérieure du vêtement,
- 10 - le soufflet présente un bord supérieur, libre, de forme convexe, destiné à venir en recouvrement de la section de longueur de réglage de ladite bande ceinture,
- la bande de ceinture solidaire de la première pièce et la bande de ceinture solidaire de la seconde pièce présentent une courbure dans le plan desdites bandes,
- le vêtement présente deux dispositifs de réglage de la taille, situés de part et d'autre dudit vêtement, destinés à être situés au niveau des hanches du corps humain,
- la bande ceinture, arrière du vêtement présente deux dites sections de longueur de réglage, en saillie, respectivement pour chacun desdits deux dispositifs de réglage de la taille, la bande ceinture, arrière, étant prolongée à ses deux extrémités par un système de ceinturon comprenant une bande assujettie par l'une des ses extrémités à une extrémité de la bande ceinture et une autre bande assujettie par l'une de ses extrémités à l'autre extrémité de la bande ceinture, l'une des bandes portant des ouvertures de réglage sur sa longueur, tandis que l'autre bande porte un ceinturon dont le crochet peut être fixé de manière réglable dans l'ouverture de la bande la plus adaptée au réglage.
- 25 - la solidarisation entre chacune des deux bandes du système de ceinturon et la bande ceinture est obtenue au moyen d'une boucle rigide cousue à une extrémité de la bande ceinture et sur laquelle vient se fixer la bande par l'intermédiaire d'un système de pressions,
- le vêtement est un pantalon, ladite première pièce et ladite deuxième pièce étant destinées à couvrir l'une des deux jambes du corps humain, une autre première et une autre seconde pièces, équivalentes à ladite première pièce et à ladite seconde pièce étant destinées à couvrir l'autre jambe ou alternativement,
- le vêtement est une jupe, ladite première pièce et ladite seconde pièce étant destinées à couvrir au moins partiellement les deux jambes du corps humain,
- ladite au moins une première pièce et une seconde pièce sont des pièces textiles,
- 30 - ladite au moins une première pièce et seconde pièce sont en jeans,
- ladite au moins une première pièce et seconde pièce sont en cuir,
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

- les moyens de fixation amovibles sont constitués par des systèmes auto-agrippants tels que boucles/crochets, des systèmes boutons pression, des boutons simples, ou des agrafes.

[0010] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description accompagnée des dessins en annexe par lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un vêtement, plus particulièrement pantalon, conforme à l'invention, selon un mode de réalisation,
- la figure 2 est une vue partielle, de côté, du pantalon tel qu'illustré à la figure 1,
- la figure 3 est une vue du vêtement tel qu'illustré à la figure 2, la section de longueur de réglage de la bande ceinture étant ouverte, le lacet étant retiré des oeillets,
- les figures 4 et 5 illustrent une première pièce et une deuxième pièce du vêtement conforme à l'invention permettant de couvrir l'une des jambes du corps humain,
- la figure 6 est une vue d'une bande ceinture pourvue des sections de longueur de réglage, destinée à être fixée sur la partie arrière du vêtement,
- la figure 7 est une vue de l'autre bande ceinture destinée à être fixée sur la partie avant du vêtement et destinée à coopérer au niveau de ses extrémités avec la bande ceinture illustrée à la figure 6,
- la figure 8 est une vue d'un soufflet conforme à l'invention, notamment en matière textile,
- la figure 9 est une vue des pièces illustrées aux figures 4 et 5, lorsque fixées l'une à l'autre par coutures entre lesquelles est également fixé le soufflet tel qu'illustré à la figure 8, à sa partie supérieure,
- la figure 10 est une vue de détail de la figure 9 illustrant la valeur de couture à savoir la distance entre la piqure et le bord des tissus,
- la figure 11 est une vue d'une bande ceinture pourvue des sections de longueur de réglage, destinée à être fixée sur la partie arrière du vêtement, selon un second mode de réalisation de l'invention, les extrémités de ladite bande ceinture étant prolongées par un système de ceinturon,
- la figure 11a est une vue de détail de la figure 11,
- la figure 12 est une vue de face d'un vêtement, plus particulièrement pantalon, conforme à l'invention, selon un second mode de réalisation, équipé de la bande ceinture selon la figure 11.

[0011] Aussi, l'invention concerne un vêtement 1, tel que notamment jupe ou pantalon, apte à être fixé au niveau de la taille et à couvrir tout ou partie du bas du corps humain.

[0012] Sur les figures, l'exemple de réalisation est un pantalon dont la conception sera développée plus en détail par la suite. Toutefois, le vêtement peut être une jupe, le dispositif de réglage étant alors sensiblement similaire.

[0013] Selon l'invention, le dispositif 2, 3 de réglage de la taille comprend :

- au moins une première pièce 4 ; 4' et une deuxième pièce 5 ; 5' dudit vêtement, destinées à couvrir tout ou partie du bas du corps humain, fixées l'une à l'autre par une couture 6 ; 6' solidarissant deux bords appartenant respectivement à la première pièce 4 ; 4', et à la deuxième pièce 5 ; 5', à l'exception d'une zone supérieure dudit vêtement, destinée à couvrir au moins la hanche du corps humain, pour laquelle les deux bords 7, 8 ; 7', 8' sont libres de mouvements l'un de l'autre,
- un soufflet 9 ; 9' joignant les deux bords libres 7, 8 ; 7', 8' libres de mouvements,
- des oeillets 10, 10' répartis sur la première pièce 4 ; 4' et la deuxième pièce 5 ; 5' le long des deux bords 7, 8 ; 7', 8' libres de mouvements,
- un lacet 11 joignant les deux bords libres, traversant lesdits oeillets 10,
- une bande ceinture 12 solidaire de la première pièce 4 ; 4' et une bande ceinture 13 solidaire de ladite deuxième pièce 5 ; 5', l'une 13 au moins desdites bandes ceintures présentant une section de longueur de réglage 14, en saillie, située au niveau du soufflet 9,
- des moyens 15, 16 de fixation amovibles entre ladite section de longueur de réglage 14 de l'une 13 des bandes ceintures et l'autre bande ceinture 12, de sorte à permettre la fixation de ladite section de longueur de réglage en différents endroits sur l'autre bande ceinture.

[0014] Les différentes pièces (première pièce 4 ; 4', seconde pièce 5 ; 5', les bandes ceintures 12, 13 et le soufflet 9 ; 9') peuvent être dans des pièces textiles en coton, telles que par exemple jeans, voire en matière synthétique, et permettent le réglage de la taille sans utiliser de fibre élastique et notamment d'élasthanne. Toutefois, l'invention n'interdit pas l'utilisation de telles fibres élastiques le cas échéant.

[0015] Le réglage s'effectue de la manière suivante. Le lacet non noué, les moyens de fixation amovibles notamment boucles/crochets non fixés, les jambes de l'utilisateur sont enfilées dans le vêtement. La taille du vêtement est ajustée en saisissant la section de longueur de réglage 14 de l'une 13 des bandes ceintures et en la fixant sur l'autre bande ceinture 12 par l'intermédiaire desdits moyens des fixations amovibles, dans la position la plus adéquate au réglage.

[0016] Le vêtement est ensuite ajusté au niveau de la hanche voire des cuisses grâce au lacet, en tirant sur les extrémités libres de ce dernier, ledit lacet étant ensuite noué dans la position voulue.

[0017] Les moyens de fixation amovibles peuvent être constitués par des systèmes auto-agrippants tels que boucles/crochets, par exemple connus sous la marque « Velcro ».

[0018] Alternativement, des systèmes boutons pression peuvent être utilisés, ou encore des boutons simples, voire des systèmes d'agrafes classiquement utilisés comme dispositif de réglage dans le domaine du soutien-gorge. Les différentes parties de ces systèmes de fixation sont alors positionnées en différentes positions de réglage, dans le sens desdites bandes.

[0019] Avantageusement et tel qu'illustré aux figures, le vêtement peut présenter deux dispositifs de réglage de la taille 2, 3, situés de part et d'autre dudit vêtement 1, destinés à être situés au niveau des deux hanches du corps humain. L'opération de réglage ci-dessus décrite sera ainsi répétée deux fois dans ce cas.

[0020] Tel qu'illustré selon l'exemple de la figure 8, le soufflet 9 ; 9' est une pièce textile présentant deux bords 91, 92 non parallèles. Ces bords 91, 92 sont destinés à être solidarisés par coutures respectivement au niveau des deux bords libres 7, 8 ; 7', 8' de la première pièce 4 ; 4' et de la deuxième pièce 5 ; 5' tels qu'illustrés à la figure 3 notamment. Tels qu'illustrés, les deux bords 91, 92 non parallèles du soufflet s'écartent vers la partie supérieure du vêtement 1.

[0021] Le soufflet 9 autorise une certaine liberté de mouvements entre les deux bords 7, 8 et permet également de masquer l'inter espace entre ces bords 7, 8, derrière le lacet 11.

[0022] A cet effet, le soufflet peut présenter également un bord supérieur 93, libre de forme convexe, notamment en forme de chapeau de gendarme, destiné à venir en recouvrement de la section de longueur de réglage 14 de la bande de ceinture 13 afin de garantir que les hanches de l'utilisateur soient bien couvertes.

[0023] Aussi, tel qu'illustré à la figure 8, le soufflet 9 ; 9' peut présenter quatre bords, les deux bords 91, 92 non parallèles, globalement en V, destinés à être cousus à la première pièce 4, 4' et à la seconde pièce 5, 5', un bord inférieur 94 destiné également à être cousu auxdites pièces 4, 5 ; 4', 5' à proximité de la zone de jonction entre la partie inférieure présentant une couture 6, 6' et la partie supérieure, sans couture et enfin un bord supérieur 93, libre, notamment de forme convexe, et destiné à venir en recouvrement de la section de longueur de réglage 14 de la bande ceinture 13.

[0024] Les bandes ceintures avant 12 et arrière 13 selon l'exemple de la figure 1 sont illustrées respectivement aux figures 6 et 7. La bande 12 est destinée à être assujettie, par couture notamment, au niveau du bord supérieur des premières pièces 4 ; 4'. La bande 13 est destinée à être assujettie par couture notamment, au niveau du bord supérieur des secondes pièces 5 ; 5'.

[0025] Telle qu'illustrée à la figure 7, la bande de ceinture 12, avant, est en fait constituée de deux bandes 12₁ et 12₂ qui peuvent être fixées l'une à l'autre de manière amovible grâce à un système de bouton 12₃ afin de permettre l'ouverture de la braguette sur le devant du pantalon. Plus précisément, la bande 12₁ est assujettie à la première pièce 4 et la bande 12₂ est assujettie à la première pièce 4'.

[0026] Chacune des bandes 12₁ et 12₂ présente au niveau des extrémités opposées à la braguette une partie des moyens de fixation amovibles, selon l'exemple système boucles/crochets, tels que par exemple boucles 15. L'autre bande 13 est destinée à être fixée sur la partie arrière du vêtement notamment par couture sur la partie supérieure des pièces 5 et 5', constituée d'une bande d'un seul tenant dont les extrémités constituent les sections de longueur de réglage 14 et sont pourvues de crochets complémentaires 16 au système de boucles 15 sur l'autre bande 12.

[0027] En outre et avantageusement, la bande ceinture 12 solidaire de la première pièce 4 ; 4' et la bande de ceinture 13 solidaire de la seconde pièce peuvent présenter tel qu'illustré aux figures 6 et 7 une courbe Cb dans le plan desdites bandes 12, 13.

[0028] Cette courbure incurvée permet auxdites bandes ceintures 12, 13 de s'adapter de manière ajustée, sans laisser de jour autour de la taille du porteur.

[0029] Selon un autre mode de réalisation illustré à la figure 11, la bande ceinture 13, arrière, peut être prolongée à ses deux extrémités par un système de ceinturon.

[0030] Ce système de ceinturon comprend une bande 17 assujettie par l'une des ses extrémités à une extrémité de la bande ceinture 13 et une autre bande 18 assujettie par l'une de ses extrémités à l'autre extrémité de la bande ceinture 13. La bande 17 porte des ouvertures de réglage 23 sur sa longueur, tandis que la bande 18 porte un ceinturon 19 dont le crochet 22 peut être fixé de manière réglable dans l'ouverture 23 la plus adaptée au réglage.

[0031] La solidarisation entre la bande 17 et la bande ceinture 13 peut être obtenue au moyen d'une boucle rigide 20 cousue à une extrémité de la bande 13 et sur laquelle vient se fixer la bande 17, notamment de manière amovible, par l'intermédiaire d'un système de pressions 21 ou autres. A cet effet les deux parties clipsables des pressions sont réparties sur la bande ceinture 17 telles qu'illustrées à la figure 11a. Ce système de pression peut permettre également de régler la longueur de la bande 17.

[0032] De manière similaire, la solidarisation entre la bande 18 et la bande ceinture 13 peut être obtenue au moyen d'une boucle rigide 20 cousue à l'autre extrémité de la bande 13 et sur laquelle vient se fixer la bande 17, notamment de manière amovible, par l'intermédiaire d'un système de pressions 21 ou autres. A cet effet les deux parties clipsables des pressions sont réparties sur la bande ceinture 18. Ce système de pression peut permettre également de régler la longueur de la bande 18.

[0033] Selon ce second mode de réalisation le réglage s'effectue de la manière suivante, en trois étapes :

- le lacet non noué, les moyens de fixation amovibles notamment boucles/crochets non fixés, les jambes de l'utilisateur sont enfilées dans le vêtement. La taille du vêtement est ajustée en saisissant les sections de longueur de réglage 14 de l'une 13 des bandes ceintures et en la fixant sur l'autre bande ceinture

12 par l'intermédiaire desdits moyens 15, 16 de fixations amovibles, dans la position la plus adéquate au réglage,

- dans une deuxième étape, le vêtement est ensuite ajusté au niveau de la hanche voire des cuisses grâce aux lacets, en tirant sur les extrémités libres de ce dernier, lesdits lacets étant ensuite noués dans la position voulue.
- le système de ceinturon est enfin fermé en fixant le crochet 22 du ceinturon dans l'ouverture 23 la plus adaptée au réglage.

[0034] Tel qu'illustré aux figures, le vêtement est ainsi un pantalon, ladite première pièce 4 et ladite deuxième pièce 5 étant destinées à couvrir l'une des deux jambes du corps humain. Une autre première pièce 4' et une autre deuxième pièce 5' illustrées notamment aux figures 4 et 5, sont équivalentes à la première pièce 4 et à la seconde pièce 5 et permettront de couvrir l'autre jambe. Ces pièces 4' et 5' sont pourvues sur la zone supérieure du vêtement respectivement de parties 71 et 81 en saillie, sous forme de bandes qui seront rabattues et cousues pour la réalisation des bords libres 7' et 8'.

[0035] Telles qu'illustrées à la figure 9, ces deux pièces 5' et 4' seront assujetties par couture 6' à l'exception d'une zone supérieure du vêtement pour laquelle les deux bords 7', 8' seront libres d'un mouvement l'un de l'autre et pourvus d'un soufflet 9' et ainsi d'un dispositif de réglage 2 identique à celui 3 illustré à la figure 2. Selon un autre mode de réalisation non illustré, le vêtement peut être une jupe, ladite première pièce et ladite seconde pièce étant alors destinées à couvrir au moins partiellement les deux jambes du corps humain.

[0036] La figure 10 est une vue de détail de la figure 9 illustrant la valeur de couture, à savoir la distance entre la piqure et le bord des tissus.

[0037] Les valeurs de couture peuvent être les suivantes :

- valeur de couture d1 comprise entre 2 et 3 cm, telle que par exemple 2,5 cm,
- valeur de couture d2 comprise entre 0,5 cm et 1,5 cm, telle que par exemple 2 cm,
- valeur de couture d3 comprise entre 2 et 3 cm, telle que par exemple 2 cm.

[0038] Avantageusement la valeur de couture d1 au niveau des bords libre 7, 8, 7', 8' est supérieure à la valeur de couture d3 au niveau de la couture 6, 6' afin de ne pas tirer sur la couture 6, 6'.

[0039] Avantageusement, la première pièce 4 ; 4' et la seconde pièce 5 ; 5' peuvent être des pièces textiles en coton, en matière synthétique présentant notamment une faible élasticité en comparaison à des fibres élasthanes. Toutefois, il pourrait être prévu que ces pièces intègrent également des fibres élastiques telles que l'élasthanne afin d'améliorer encore l'ajustabilité du vêtement.

[0040] Alternativement, ladite au moins une première pièce 4, 4' et ladite seconde pièce 5, 5' peuvent être en cuir.

[0041] Le dispositif de réglage conforme à l'invention peut permettre, par exemple, d'ajuster le vêtement en trois tailles (ex : 39, 40, 41).

[0042] Naturellement, d'autres modes de réalisation auraient pu être envisagés par l'homme du métier sans pour autant sortir du cadre de l'invention définie par les revendications.

Revendications

1. Vêtement (1) tel que jupe ou pantalon, apte à être fixé au niveau de la taille et destiné à couvrir tout ou partie du bas du corps humain, **caractérisé en ce qu'il présente au moins un dispositif (2, 3) de réglage de la taille comprenant :**

- au moins une première pièce (4 ; 4') et une deuxième pièce (5 ; 5') dudit vêtement, destinées à couvrir tout ou partie du bas du corps humain, fixées l'une à l'autre par une couture (6 ; 6') solidarisant deux bords appartenant respectivement à la première pièce (4 ; 4') et à la deuxième pièce (5 ; 5'), à l'exception d'une zone supérieure dudit vêtement, destinée à couvrir au moins la hanche du corps humain, pour laquelle les deux bords (7, 8 ; 7', 8') sont libres de mouvement l'un de l'autre,
- un soufflet (9 ; 9') joignant lesdits deux bords (7, 8 ; 7', 8') libres de mouvement,
- des oeilletons (10, 10') repartis sur la première pièce (4 ; 4') et la deuxième pièce (5 ; 5') le long desdits deux bords (7, 8 ; 7', 8') libres de mouvement,
- un lacet (11) joignant lesdits deux bords libres, traversant lesdits oeilletons (10),
- une bande ceinture (12) solidaire de la première pièce (4) et une bande ceinture (13) solidaire de ladite deuxième pièce (5), l'une (13) au moins desdites bandes ceintures présentant une section de longueur de réglage (14), en saillie, située au niveau du soufflet (9),
- des moyens (15, 16) de fixation amovibles entre ladite section de longueur de réglage (14) de l'une (13) des bandes ceintures et l'autre bande ceinture (12), de sorte à permettre la fixation de ladite section de longueur de réglage en différents endroits sur l'autre bande ceinture.

2. Vêtement selon la revendication 1 dans lequel le soufflet (9 ; 9') est une pièce textile présentant deux bords (91, 92) non parallèles solidarisés par couture respectivement au niveau des deux bords libres (7, 8 ; 7', 8') de la première pièce (4 ; 4') et de ladite deuxième pièce (5 ; 5'), lesdits bords (91, 92) non

parallèles s'écartant vers la partie supérieure du vêtement (1).

3. Vêtement selon la revendication 2, dans lequel le soufflet (9 ; 9') présente un bord supérieur (93), libre, de forme convexe destiné à venir en recouvrement de la section de longueur de réglage (14) de ladite bande ceinture (13). 5
4. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel la bande de ceinture (12) solidaire de la première pièce (4) et la bande de ceinture (13) solidaire de la seconde pièce présentent une courbure (Cb) dans le plan desdites bandes (12, 13). 10
5. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 4, présentant deux dispositifs de réglage de la taille (2, 3), situés de part et d'autre dudit vêtement (1), destinés à être situés au niveau des hanches du corps humain. 15
6. Vêtement selon la revendication 5, dans lequel la bande ceinture (13), arrière du vêtement présente deux dites sections de longueur de réglage (14), en saillie, respectivement pour chacun desdits deux dispositifs de réglage de la taille (2,3), la bande ceinture (13), arrière, étant prolongée à ses deux extrémités par un système de ceinturon comprenant une bande (17) assujettie par l'une des ses extrémités à une extrémité de la bande ceinture (13) et une autre bande (18) assujettie par l'une de ses extrémités à l'autre extrémité de la bande ceinture (13), l'une (17) des bandes (17,18) portant des ouvertures de réglage (23) sur sa longueur, tandis que l'autre bande (18) porte un ceinturon (19) dont le crochet (22) peut être fixé de manière réglable dans l'ouverture (23) de la bande (17) la plus adaptée au réglage. 20
7. Vêtement selon la revendication 6 dans lequel la solidarisation entre chacune des deux bandes (17,18) du système de ceinturon et la bande ceinture (13) est obtenue au moyen d'une boucle rigide (20) cousue à une extrémité de la bande ceinture (13) et sur laquelle vient se fixer la bande (17, 18) par l'intermédiaire d'un système de pressions (21). 25
8. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 7, dans lequel ledit vêtement est un pantalon, ladite première pièce (4) et ladite deuxième pièce (5) étant destinées à couvrir l'une des deux jambes du corps humain, une autre première pièce (4') et une autre deuxième pièce (5'), équivalentes à ladite première pièce (4) et ladite seconde pièce (5), étant destinées à couvrir l'autre jambe. 30
9. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 7, dans lequel le vêtement est une jupe, ladite première pièce et la seconde pièce étant destinées à couvrir au 35

moins partiellement les deux jambes dudit corps humain.

10. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel ladite au moins une première pièce (4, 4') et une seconde pièce (5 ; 5') sont des pièces textiles. 40
11. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel ladite au moins une première pièce (4, 4') et seconde pièce (5 ; 5') sont en jeans. 45
12. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel ladite au moins une première (4, 4') pièce et seconde pièce (5 ; 5') sont en cuir. 50
13. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel les moyens de fixation amovibles sont constitués par des systèmes auto-agrippants boucles/crochets. 55
14. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 12 dans lequel les moyens de fixation amovibles sont constitués par des systèmes boutons pression, ou des boutons simples.
15. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 12 dans lequel les moyens de fixation amovibles sont constitués par des agrafes.

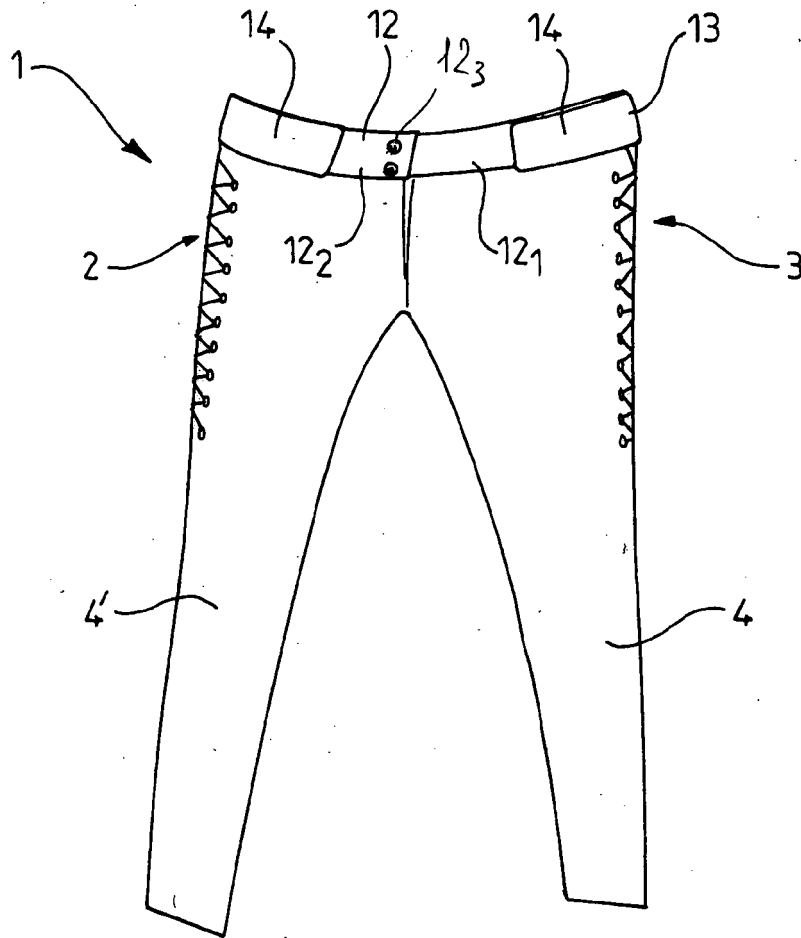


FIG. 1

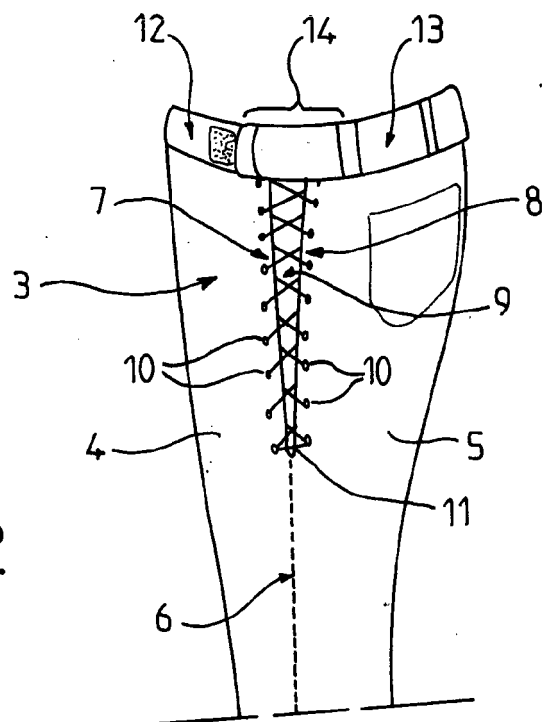


FIG. 2

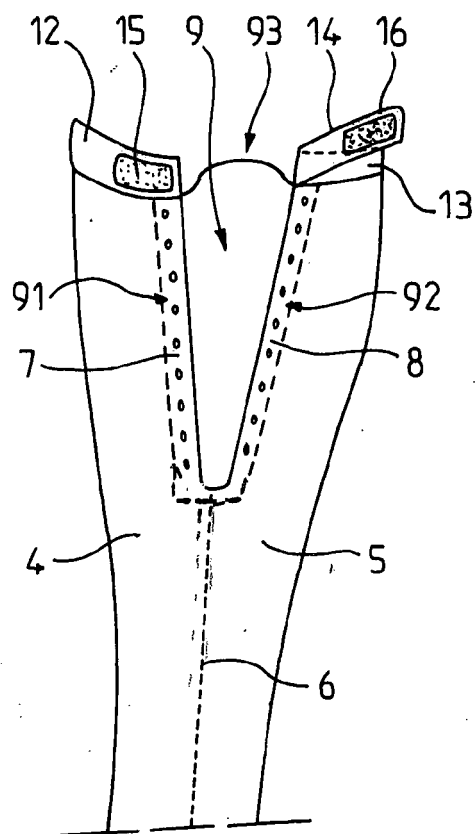


FIG. 3

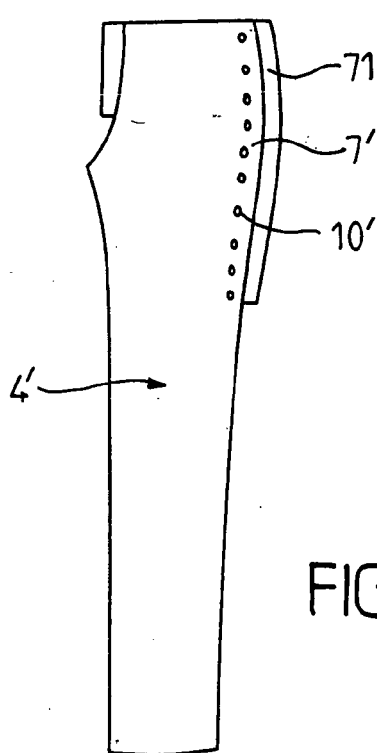


FIG. 4

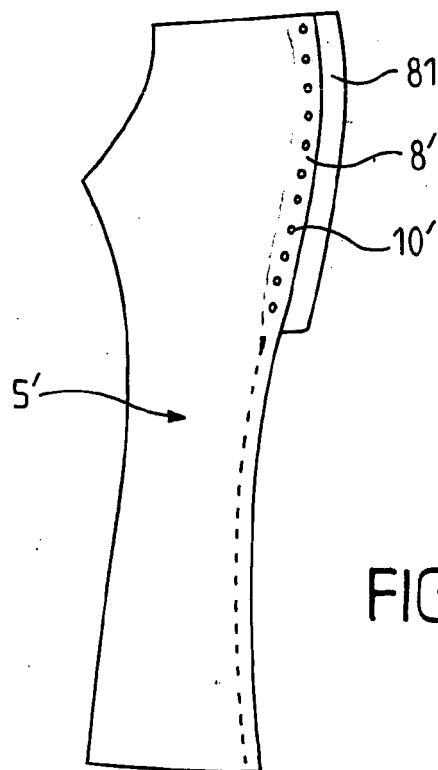


FIG. 5

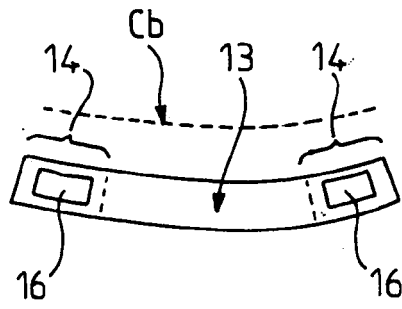


FIG. 6

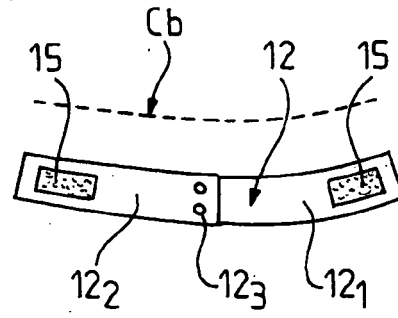


FIG. 7

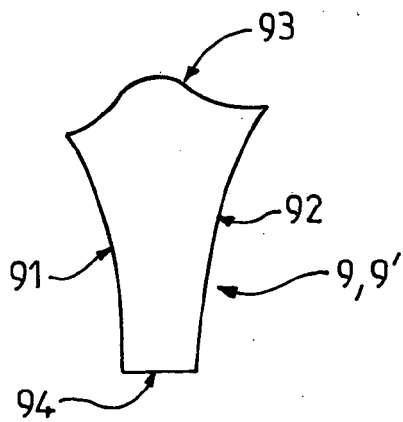


FIG. 8

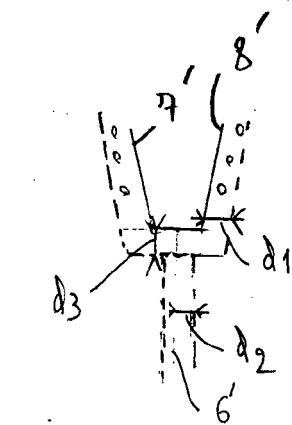


FIG. 10

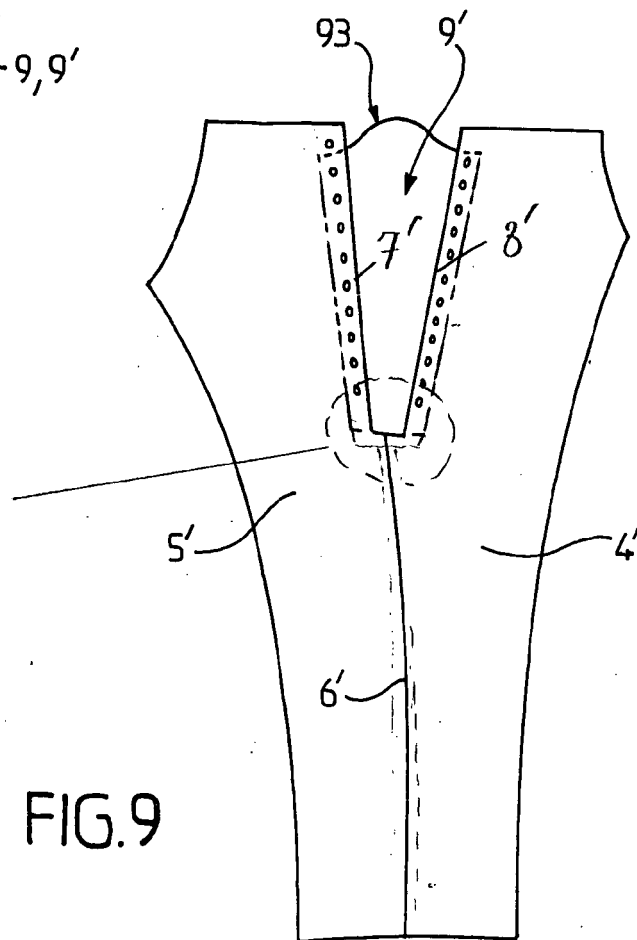
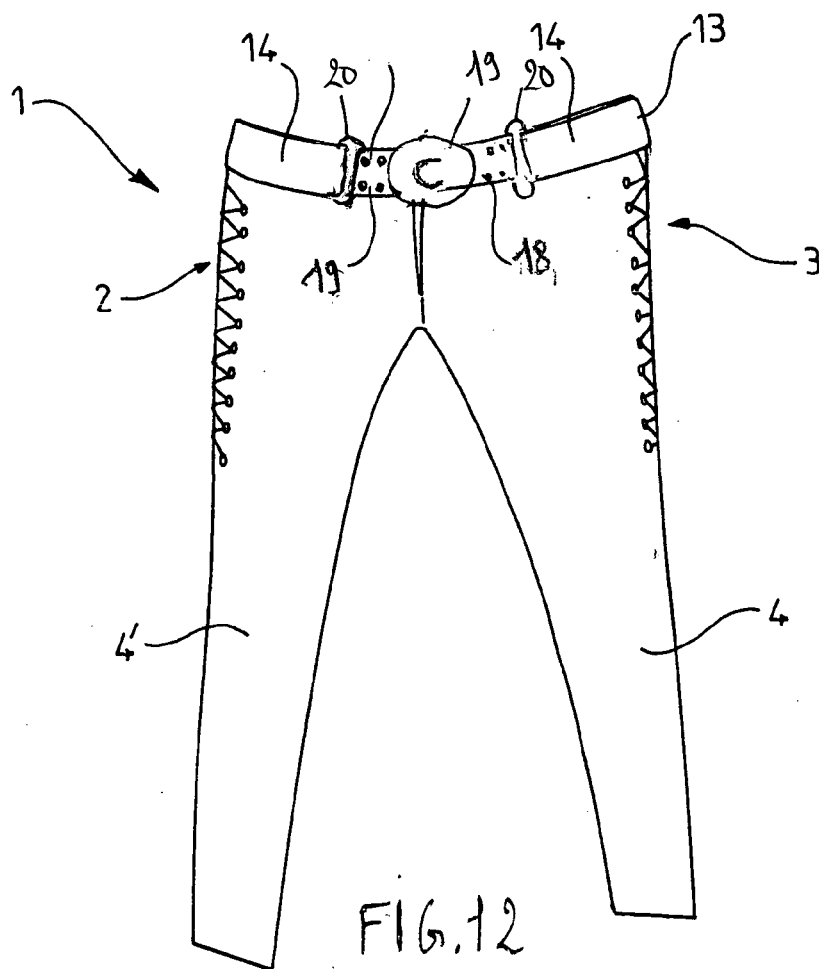
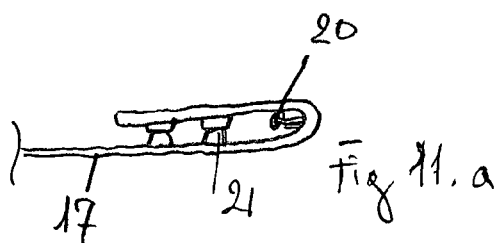
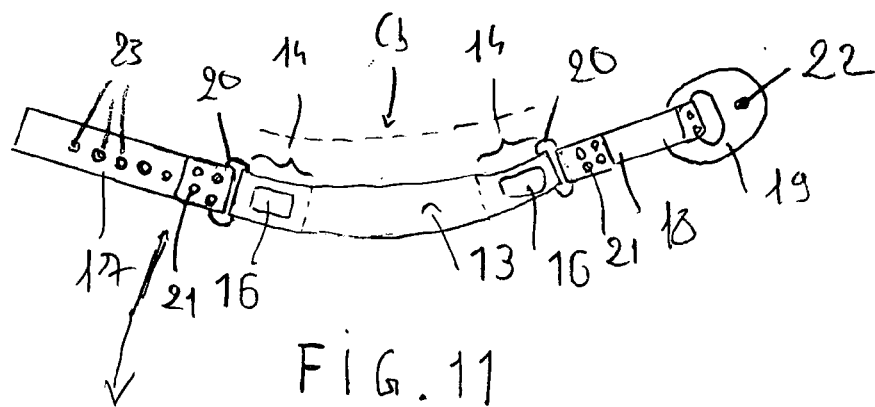


FIG. 9





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

 Numéro de la demande
EP 11 37 0006

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	US 2 591 513 A (CORMIER LEONE W) 1 avril 1952 (1952-04-01) * colonne 1, ligne 1,6,41-55; figure 4 *	1,2,5, 8-15	INV. A41D1/20 A41F9/02
Y	US 2008/086794 A1 (GARDNER III JAMES H [US]) 17 avril 2008 (2008-04-17) * colonne 1, ligne 18,19,23-25,45-59; figure 1 *	1,2,5, 8-10	
Y	US 2006/010570 A1 (VILLEGAS STEVEN J [US] VILLEGAS STEVEN JEFFREY [US]) 19 janvier 2006 (2006-01-19) * alinéas [0002], [0007], [0030] - [0032], [0034]; figure 9 *	11,12	
Y	DE 84 37 446 U1 (KG SCHNEEWEISS) 5 juin 1985 (1985-06-05) * page 6, alinéa 4 - page 7, alinéa 1; revendications 1-5; figure 2 *	13-15	
A	GB 816 326 A (WILLIAM THOMAS DAVID EDWARDS) 8 juillet 1959 (1959-07-08) * le document en entier *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A41D A41F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 10 novembre 2011	Examineur Monné, Eric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

 1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 37 0006

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-11-2011

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2591513 A	01-04-1952	AUCUN	
US 2008086794 A1	17-04-2008	US 2008086794 A1 WO 2008045875 A2	17-04-2008 17-04-2008
US 2006010570 A1	19-01-2006	AUCUN	
DE 8437446 U1	05-06-1985	AUCUN	
GB 816326 A	08-07-1959	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82